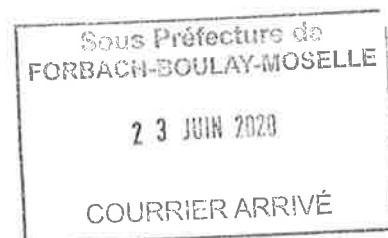




Nombre de délégués
en exercice : 56

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 JUN 2020

A la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydem se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 22 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydem.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Guy BORN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Alain FLAUS, François GATTI, Eric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Jean-Luc JEHIN, Sébastien LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Jean-Bernard MARTIN, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Simone RAMSAIER, Claude SCHAFER, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **6**

Mesdames, Messieurs, Hubert BUR (représenté par Dominique SCHOULLER), Günther KAUSCHKE (représenté par Daniel FRITZ), Bernard PETRY (représenté par Josette KARAS), Marc SENE (représenté par Gabriel GLATH), René STEINER (représenté par Romuald YAHIAOUI), Mireille STELMASZYK (représentée par Antoine FRANKE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK (procuration à Salvatore FIORETTO), André DUPPRE (procuration à Simone RAMSAIER), Jean-Charles GIOVANELLI (procuration à Jean-Luc JEHIN), Laurent KALINOWSKI (procuration à Jean-Paul HILPERT), Pierre LANG (procuration à Roland ROTH), Francis SIDOT (procuration à Eric HEMMERT), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Gabriel WALKOWIAK (procuration à Frédéric MULLER), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : **11**

Mesdames, Messieurs, Jean-Marie EYERMANN, Raphaël GARCIA-CANO, Roland GLODEN, Guy JACQUES, Gabriel KOPP, Véronique PREIS, Pascal RAPP, Serge STARCK, Jean-Paul TINNES, François TROMBINI, Christian WEIRICH.

10. MARCHES PUBLICS

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LE TRANSPORT ROUTIER DES PRODUITS SOLIDES ISSUS DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil Syndical,

VU la délibération du 30 septembre 2019, autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation des prestations liées au transport des produits issus de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

EXPOSE que le Sydeme est compétent en matière de transport des déchets ménagers et assimilés. A cet effet, il dispose d'un service dédié au transport SPL et PL, d'un parc de véhicules et aussi de personnel de conduite.

La compétence transport du Sydeme recouvre aussi bien le transport SPL des sacs orange ou bleus vers leurs exutoires de traitement, que le transport PL des sacs verts ou des bennes de déchèteries des intercommunalités adhérentes. A cela vient s'ajouter notamment le transport de bois depuis le centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine à Saint-Avold, le transport des digestats liquides issus de la méthanisation, le transport de compost, etc...

CONSIDERANT que pour assurer l'ensemble de sa mission de service public, le Sydeme a besoin de faire appel, en complément, aux services de prestataires externes.

Un appel d'offres a été lancé le 15 novembre 2019 sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation. La date limite de remise des offres finales était fixée au 15 mai 2020. La réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), compétente pour attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée, a eu lieu le 16 juin 2020 à 9h30.

Aussi, l'accord-cadre à bons de commande a été attribué à la société KIMMEL, mieux-disante sur la variante représentant le choix économique le plus intéressant pour le Sydeme.

Cette variante correspond à la mise à disposition de 4 ensembles routiers avec chauffeur pour une amplitude de 69 heures par semaine. Le montant de l'accord-cadre est estimé à environ 164 500 € HT par ensemble routier par an, soit un total de 658 000 € HT par an.

La durée de l'accord-cadre est d'un an renouvelable 4 fois, soit 5 ans maximum, et ce afin de tenir compte de la durée d'amortissement des véhicules.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

45 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

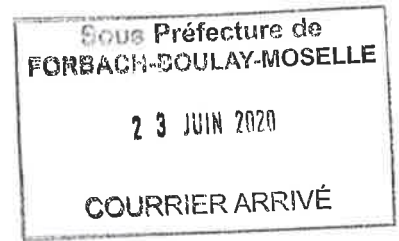
Décident

- De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de la consultation susvisée,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 22 juin 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le.....~~23 JUIN 2020~~.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le~~23 JUIN 2020~~.....